2/05/2012

Assemblée générale
AG/PAL/1229

Nations Unies

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
341e séance – après-midi

LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS DES PALESTINIENS ADOPTE LE PROGRAMME DE LA RÉUNION INTERNATIONALE SUR LA PALESTINE PRÉVUE À L'UNESCO DU 30 MAI AU 1ER JUIN

Cette Réunion internationale aura pour thème « le rôle des jeunes et des femmes dans le règlement pacifique de la question de Palestine »

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est réuni, cet après-midi au Siège de l'ONU, à New York, pour faire le point des questions politiques et humanitaires relatives au peuple palestinien, ainsi que pour adopter le programme de travail provisoire de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine qui se tiendra à l'UNESCO, à Paris, du 30 mai au 1er juin 2012.

« Le rôle des jeunes et des femmes dans le règlement pacifique de la question de Palestine » sera le thème de la Réunion internationale, tandis que la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, qui se tiendra en même temps, abordera la question de « l'action de la société civile pour mettre fin à l'occupation: utilisation du pouvoir des jeunes et des femmes ».

En organisant ces évènements, « le Comité souhaite mobiliser la communauté internationale pour appuyer les initiatives des jeunes et des femmes sur le terrain et montrer comment utiliser au mieux leur énergie pour mettre fin pacifiquement à l'occupation israélienne », a expliqué M. Abdou Salam Diallo, du Sénégal, Président du Comité.

Au début de la séance, M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, et M. Richard Wright, Directeur du Bureau de représentation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à New York, ont rendu compte de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris a Jérusalem-Est.

S'agissant du processus politique, M. Mansour s'est particulièrement inquiété du « comportement criminel des colons israéliens ». Il s'est félicité de la qualité du récent débat tenu au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient qui a mis en évidence l'indignation internationale face au développement de colonies de peuplement autour de Jérusalem-Est et à la légalisation de trois avant-postes en Cisjordanie, annoncée le 24 avril par le Gouvernement israélien. Il s'est dit très étonné par le manque de volonté politique du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, de traduire ce soutien international massif en mesures concrètes afin d'amener Israël à respecter ses obligations internationales et arrêter sa campagne de colonisation.

À cet égard, M. Diallo a précisé que, selon l'organisation israélienne « La paix maintenant », c'est la première fois depuis 1990 que le Gouvernement israélien crée une nouvelle colonie en régularisant des avant-postes. Il a rappelé la déclaration adoptée par le Bureau du Comité pour faire part de sa profonde inquiétude concernant la décision prise par le Gouvernement israélien.

Par ailleurs, l'Observateur permanent de la Palestine a émis l'espoir que la grève de la faim entamée par des prisonniers palestiniens le 17 avril permettrait d'obtenir la libération de tous les détenus. Il ne doit pas rester un seul soldat israélien sur notre territoire, a insisté l'Observateur palestinien, en espérant qu'il y aurait une réponse israélienne à la lettre adressée le 17 avril par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, au Premier Ministre israélien. Il s'est particulièrement inquiété de l'annonce de nouvelles élections en Israël le 4 septembre 2012, qui risque de créer, d'ici là, une paralysie.

En ce qui concerne la déclaration adoptée par le Quatuor à Washington le 11 avril, il a regretté l'insuffisance de mesures visant à faire face à la violence des colons israéliens. M. Diallo a cependant souligné que le Quatuor a demandé à Israël de prendre des mesures pour faire cesser les violences en Cisjordanie.

En ce qui concerne Gaza, M. Mansour a lancé un appel à la levée du blocus, en espérant que l'économie de cette région puisse être relancée et que tous les accords signés soient appliqués.

« Il y a 5 millions de réfugiés qui dépendent de l'UNRWA pour leur survie », a déclaré pour sa part M. Wright. Nous fournissons des services humanitaires et de développement directement aux Palestiniens, sans passer par les organisations non gouvernementales, a-t-il expliqué. M. Wright a indiqué que l'UNRWA gère plus de 700 établissements d'enseignement, 137 dispensaires, et offre des services de secours aux réfugiés les plus pauvres. Il a précisé que 1,2 million des réfugiés palestiniens vivent dans la pauvreté absolue et que l'UNRWA loge un tiers de ces réfugiés dans des camps.

Le Directeur du Bureau de New York de l'UNRWA a ensuite expliqué les conditions d'existence extrêmement difficiles des Palestiniens qui vivent à proximité des colonies israéliennes, avant de se dire également préoccupé par le sort de la communauté bédouine. La violence a augmenté de près d'un tiers en 2011, a-t-il regretté, citant les nombreux incidents émanant de colons. À Gaza, nous sommes responsables d'environ 1,2 million de personnes, mais le blocus empêche l'UNRWA d'apporter toute l'aide voulue et retarde les actions de reconstruction à mener après les destructions de 2008 et 2009.

Au Liban, a-t-il poursuivi, 450 000 réfugiés enregistrés vivent dans des conditions très précaires et dépendent complètement de l'UNRWA. Il a demandé au Liban d'amender sa législation du travail pour donner aux réfugiés l'accès à l'emploi. Enfin, a-t-il indiqué, il y a 500 000 réfugiés palestiniens en Syrie qui, s'ils étaient traditionnellement bien accueillis par les autorités syriennes, souffrent actuellement de la crise qui rend leur situation très précaire.

M. Wright a ensuite souligné la nécessité de combler les besoins financiers de l'Agence, qui bénéficie déjà de dons importants de l'Union européenne, des États-Unis, du Japon et de l'Australie, qui contribuent à hauteur d'environ 80% du budget de l'UNRWA. Beaucoup de pays du Golfe contribuent également de façon significative à ce budget, a-t-il reconnu, ainsi que le Brésil et un certain nombre de pays d'Asie. Sur un budget qui s'élève cette année à 620 millions de dollars, nous attendons encore 10% de ce montant, a-t-il annoncé.

Intervenant à son tour, M. Christopher Grima, Rapporteur du Comité, a présenté le rapport sur la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et les consultations menées avec les organisations de la société civile qui ont eu lieu à l'Office des Nations Unies à Genève, du 3 au 5 avril 2012. Le message du Secrétaire général de l'ONU adressé à cette Réunion a souligné que la situation de plus de 4 600 Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes nécessitait une attention urgente sur le terrain, a dit M. Grima.

La Réunion d'avril s'est articulée autour de trois sessions plénières portant respectivement sur les conditions de détention inhumaines des prisonniers palestiniens; l'aspect juridique du statut des prisonniers politiques palestiniens et l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève; et l'examen, par des experts, de l'aspect politique de la question des prisonniers palestiniens.

M. Grima a indiqué que cette Réunion internationale avait été suivie de consultations avec des représentants de 12 organisations de la société civile actives sur la question de la Palestine, qui ont notamment exhorté le Comité à s'associer à leur campagne de boycott et de sanctions contre les colonies de peuplement israéliennes. À l'occasion de cette Réunion, la délégation du Comité a rencontré des représentants de la Suisse, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il a notamment été question du rôle de la Suisse en tant que pays dépositaire des conventions de Genève. En outre, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a donné des informations sur les préparatifs en cours de la mission d'établissement des faits mandatée pour enquêter sur les conséquences des colonies de peuplement israéliennes sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple palestinien dans tous les domaines.

Tous les documents relatifs à la tenue de cette Réunion internationale sont disponibles sur le site Internet de la Division des droits des Palestiniens, a indiqué M. Grima. Il a précisé qu'un rapport complet de la Réunion sera préparé par le Secrétariat de l'ONU et sera publié comme un document officiel.

La séance de travail tenue par le Comité cet après-midi a été précédée de la projection du documentaire intitulé « Ceci est ma terre, Hébron ». « Ce film témoigne de la situation intolérable qui prévaut dans le centre de cette ville palestinienne, où quelques centaines de colons irréductibles ont réussi, avec l'appui de l'armée israélienne, à imposer leur volonté à 160 000 Palestiniens sous le régime de l'occupation », a-t-il déploré.

Retraçant ensuite les faits intervenus depuis la séance du Comité du 27 mars, son Président, M. Diallo, a notamment rappelé la tenue du Sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad, le 30 mars, qui a confirmé qu'une « paix juste et globale dans la région reste impossible sans un retrait complet d'Israël des territoires palestiniens occupés et des autres territoires arabes sur les frontières du 4 juin 1967 ». Les dirigeants arabes ont également soutenu la requête déposée par la Palestine pour que l'ONU reconnaisse officiellement l'existence d'un État palestinien.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien aura lieu mercredi, le 16 mai, à partir de 15 heures. Le Chef du Département des négociations de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Saëb Erakat, viendra informer le Comité de la situation concernant le processus politique.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel